

Statistiques agricoles : techniques d'enquêtes aréolaires et de télédétection 2004-2007

2003/0085(COD) - 10/11/2003 - Acte final

OBJECTIF : poursuite de l'application de techniques d'enquêtes aréolaires et de télédétection aux statistiques agricoles pour la période 2004-2007. ACTE LÉGISLATIF : Décision no 2066/2003/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la poursuite de l'application de techniques d'enquêtes aréolaires et de télédétection aux statistiques agricoles pour la période 2004-2007 et modifiant la décision 1445/2000/CE. CONTENU : le Conseil a adopté la décision à la majorité qualifiée, la délégation allemande s'abstenant, portant sur la poursuite de l'application de techniques d'enquêtes aréolaires et de télédétection aux statistiques agricoles pour la période 2004-2007. Il s'agit de deux projets scientifiques actuellement utilisés dans le cadre des statistiques agricoles. Les deux programmes sont MARS (monitoring agriculture with remote sensing) qui permet l'utilisation de données météorologiques d'images satellites pour analyser et prévoir les récoltes des principales cultures en Europe, et LUCAS (Land use cover area frame statistical survey) qui prévoit des études statistiques basées sur l'observation visuelle de points d'échantillon. Une déclaration de la Commission est jointe à l'acte adopté selon la procédure de codécision, selon laquelle la Commission s'engage à présenter aux États membres avant la fin de 2005 un rapport sur la mise en oeuvre des actions depuis l'entrée en vigueur de la décision. ENTRÉE EN VIGUEUR : 16/12/2003.